

fonctionnent aujourd'hui à moins de 50 p. 100 au Manitoba. Les stocks actuels s'élèvent à 24 millions de boisseaux pour une capacité de stockage de 52 millions. Tout est très clair. Le gouvernement veut réduire les frais en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Le gouvernement s'inquiète peu de nos agriculteurs. Il croit pouvoir les faire tomber à genoux, les amener à quitter leurs exploitations, petites et grandes, ou les réduire à accepter le revenu garanti qu'a proposé à la Chambre le 29 octobre le ministre sans portefeuille chargé de la Commission du blé (M. Lang).

Je ne crois pas qu'on puisse justifier l'opinion que les élévateurs fonctionnent plus efficacement à 60 p. 100 de leur capacité. Dans un élévateur, il doit toujours y avoir un ou deux compartiments vides pour faciliter le mouvement des céréales, je le sais, mais pour bien fonctionner, il n'est pas nécessaire qu'un élévateur ait 40 p. 100 de son espace inutilisé. On ne peut apporter aucun argument sérieux à cet effet. Je sais que le gouvernement se donne beaucoup de mal pour affaiblir l'industrie agricole en général. Les articles 71 et 97 ont été soigneusement étudiés au comité. J'ai essayé de rédiger un amendement à l'article 97 pour permettre à l'agriculteur de livrer ses produits à l'élévateur de son choix ou à utiliser le quai de chargement.

Tout le monde est d'avis que la réduction à 60 p. 100 de la capacité des élévateurs fera nécessairement augmenter les frais de manutention par l'intermédiaire de la Commission des grains. D'ici trois mois, la Commission s'empresse de hausser les frais de manutention des sociétés d'élévateurs. Notez ce que je dis, monsieur l'Orateur—je constate que le ministre de l'Agriculture est tout oreilles—l'une des premières choses que fera la Commission des grains, ce sera d'augmenter les frais de manutention des exploitants d'élévateurs. Elle ne réduira peut-être pas les frais d'entreposage, mais en majorant les frais de manutention elle encouragera les sociétés d'élévateurs à retirer plus de la manutention que de l'entreposage. Je vois que le député d'Assiniboia a un commentaire à faire. C'est dommage qu'il ne l'ait pas fait cet après-midi pendant son fameux discours à la Chambre.

• (9.00 p.m.)

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: Je regrette, messieurs, mais il me reste encore dix minutes et force vous sera de m'écouter. Le ministre de l'Agriculture n'a pas fait suffisamment confiance au député d'Assiniboia pour lui permettre d'expliquer l'amendement inscrit à son nom. Le ministre a ainsi voulu le discréditer.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: En premier lieu, le gouvernement permettra une augmentation des frais de manutention ce qui aboutira au fond à encourager les compagnies grainetières à augmenter leurs frais de manutention et à réduire leur entreposage. Il se passe un certain nombre de choses sur le marché des grains aujourd'hui. Par exemple, il y a eu l'annonce de la politique le 9 décembre par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, suivie de l'impression, au coût approximatif de \$50,000, de 200,000 dépliants pour encourager les producteurs à accepter la nouvelle politique. Or, les cultivateurs ne l'ont pas

[M. Horner.]

encore adoptée. La loi sur les grains du Canada devrait exposer clairement la politique céréalière, mais elle n'y parvient pas et, en réalité, elle tente de dissimuler les questions essentielles qui se posent au Canada.

Il ne fait aucun doute pour moi que la loi sur les réserves provisoires de blé doit rester en vigueur. Il faudrait toutefois en inverser les dispositions; ainsi au lieu de payer l'entreposage des 178 premiers millions de boisseaux, les agriculteurs paieraient l'entreposage des 178 derniers millions. Le gouvernement doit assumer la responsabilité du marché quantitatif actuel. Quant aux producteurs et vendeurs, il faut que leurs produits soient en magasin et en vente. Si, ces dernières années, la quantité moyenne des céréales entreposées a été de 400 millions de boisseaux, nous devrions donc être prêts à entreposer 400 millions de boisseaux et à les garder en stock.

Ce sont les lamentations ces dernières années, du ministre de l'Agriculture et du ministre chargé de la Commission du blé, sur le tort que nos excédents causent à nos marchés qui ont le plus nui aux ventes canadiennes. Or, ces excédents ne nuisent que lorsque nous nous en plaignons, et non pas quand nous les gardons le cœur content. Personne ne s'est plaint de la quantité de fèves au lard qui était en magasin d'un océan à l'autre. Le blé est une denrée à vendre et nous devons tenir nos engagements en faisant des ventes importantes. Nous devons avoir du blé disponible pour effectuer ces ventes considérables.

Le classement protéique est un critère non visuel dont nous devons tenir compte. Nos marchés internationaux nous obligent catégoriquement d'avoir au besoin plutôt plus que moins de céréales au magasin car il y aura un plus grand nombre de variétés. Il y aura, par exemple trois catégories de blé n° 2 en fonction de la teneur protéique, soit moins de 13 p. 100 soit plus de 13 ou 14 p. 100. En somme, il y aura un plus grand nombre de variétés de céréales à vendre et nous devons donc avoir en magasin une plus grande quantité de produits. Voilà en quoi consiste le classement protéique du blé pour nos ventes internationales. Il est donc tout à fait faux de prétendre que le gouvernement devrait s'abstenir de payer une certaine partie de l'entreposage. De fait, les frais d'entreposage devraient être réduits.

La loi actuellement en vigueur stipule que les producteurs doivent payer les premiers 178 millions de boisseaux et que le gouvernement doit payer le reste. Ce devrait être l'inverse. A mon avis, le gouvernement devrait payer les frais de stockage des premiers 400 millions de boisseaux entreposés, et le cultivateur le reste. Cela assurerait une certaine mesure de continuité, et découragerait les protestations des ministres au cœur tendre, pour paraphraser les paroles du premier ministre actuel. Cela empêcherait le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission du blé dont les cœurs sont tendres et les genoux tremblants, de protester et de se lamenter bruyamment sur notre excédent. On conçoit que si le gouvernement acceptait de payer les frais de stockage des premiers 400 millions de boisseaux, cela découragerait les ministres au cœur tendre qui sont incapables de convaincre les députés de leur propre bord.

La seconde proposition que la Chambre devrait rejeter a trait à notre politique céréalière en général, à savoir l'idée selon laquelle c'est le producteur qui devrait assumer les pertes dans les pools annuels de blé, d'avoine et